

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

Affaire suivie par :

Léa Maltese

Tel : 04 56 59 42 14

Fax : 04 56 59 42 49

Courriel : lea.maltese@isere.gouv.fr

ddt-spe@isere.gouv.fr

Références : LM/PT

Transmission uniquement par courriel

mairie@proveysieux.fr

Grenoble, le 28 avril 2020

Le Préfet de l'Isère
à
Madame le Maire
38120 Proveysieux

Objet :

- Commune : Proveysieux
- Pétitionnaire : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Travaux : Réalisation de 2 piézomètres pour l'étude et la surveillance des aquifères au Col de la Charmette
- Rubrique : 1110
- N° IOTA : 38-2020-00084
- Transmission du récépissé de déclaration

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, conformément à l'article R.214-37 du Code de l'Environnement, pour information un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Chartreuse en date du 6 mars 2020 concernant l'affaire citée en objet conformément aux articles R.214-1 à 6 du Code de l'Environnement.

Vous trouverez ci-joint pour affichage en mairie et, dans la mesure de vos possibilités, pour affichage numérique sur votre site internet durant une période d'un mois minimum copie de la décision de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant.

Pour le Préfet de l'Isère et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires,
Par subdélégation, le Chef de l'Unité
Prélèvements d'eau et Contrôles,



Emmanuel CUNIBERTI

PJ : Un dossier + copie du récépissé de déclaration + copie de l'arrêté de prescriptions générales à déclaration